CONSEIL MUNICIPAL
DE
CHARTRIER FERRIERE

SEANCE DU 13 FEVRIER 2019

Compte rendu sommaire Affiché en exécution de l'article L 121-17 du code des communes
Absent / M DELBOS - M SAULLE excusés
PROCES VERBAL : le procès- verbal de la séance du 04 Décembre 2018 est adopté à l'unanimité

Convention de concession des Référentiels IGN Conseil municipal décide à l'unanimité
De renouveler la convention avec le Conseil Départemental afin de bénéficier du système d'information géographique pour une durée de 5 ans

modification des statuts de la FDEE19 et adhésion de 13 communes le conseil Municipal décide à l'unanimité accepter les adhésions des 13 communes a la FDEE 19 en lieu et place de la communauté de communes des villages du Midi Corrézien qui s'est retirée

chemin d'accès au lieu dit « le Tauchou » le conseil Municipal décide à l'unanimité de désigner un géomètre afin de déterminer l'emprise du chemin rural et des parcelles voisines

Infos diverses

Dépôt contrôler de matériaux / une entreprise de TP sollicite un lieu afin de déposer des matériaux de remblai le Conseil municipal Donne un avis favorable
PLU réunions publics du 21 .01 et 07.02 / plusieurs personnes se sont rendu en Mairie pour rencontrer le bureau d'étude chargé de l'élaboration du document d'urbanisme
Parcours d'orientation / une réunion publique s'est tenue le 11.02.2019 salle R. DELPY pour valider l'emplacement des balises d'un parcours d'orientation sur les chemins publics du territoire de la commune
Eclairage public / présentation des devis pour enfouissement de l'éclairage public sur les villages des Borderies,, la Borie et le fond du bourg (à étudier)
Eclairage de l'église de ferriere / contact auprès d'ENEDIS et un électricien pour établir des devis
Adressage / la commission poursuit la collecte des données sur le territoire communale

SEANCE DU 18 FEVRIER 2019

Compte rendu sommaire Affiché en exécution de l'article L 121-17 du code des communes
Absent / M DELBOS - Mme ROYER excusés
PROCES VERBAL : le procès- verbal de la séance du 13 Février 2019 est adopté à l'unanimité

Compte administratif 2018

Le compte administratif 2018 est adopté à l'unanimité

Section fonctionnement :	Dépense 256 705.77	recette : 227 028.37
Section investissement :	Dépense 154 44.23	recette : 96 054.40

Affectation du Résultat 2018

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat de l'exercice suivant

Excédent de l'exercice	29 677.40
Résultat antérieur	94 587.57
Besoin de financement de la section d'investissement	70 234.38
Excédent de fonctionnement à reporter au budget 2019	54 030.59

Compte de Gestion

Le conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter le compte de gestion dressé par le receveur municipal qui retrace l'ensemble des opérations constatées et reproduit l'état des restes à réaliser certifié par l'ordonnateur